

## INTRODUCTION

Riccardo Cappi and Mylène Jaccoud

Volume 28, Number 5, 2023

L'humanité face aux conflits actuels. Nouveaux défis pour la médiation : Forum mondial de médiation, 2022 | XIe Conférence

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1109095ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1109095ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Centre de recherche en droit public Université de Montréal

### ISSN

1480-1787 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this document

Cappi, R. & Jaccoud, M. (2023). INTRODUCTION. *Lex Electronica*, 28(5), 14–17.  
<https://doi.org/10.7202/1109095ar>

© Riccardo Cappi et Mylène Jaccoud, 2023



This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

# INTRODUCTION

**Riccardo CAPPI<sup>1</sup> & Mylène JACCOUD<sup>2</sup>**

---

<sup>1</sup> Université de l'État de Bahia.

<sup>2</sup> Université de Montréal.

**[1]** Nous sommes heureux de présenter les Actes du colloque de la XI<sup>e</sup> Conférence du Forum mondial de médiation qui s'est déroulée virtuellement du 24 au 27 octobre 2022 et qui avait pour thème : « L'humanité face aux conflits actuels : nouveaux défis pour la médiation ».

**[2]** Le Forum mondial de médiation (FMM) est une organisation internationale à but non lucratif qui s'est donnée pour mission de développer et de partager à travers le monde des informations, des savoirs et des compétences au sujet de la médiation. Concevant la médiation comme étant interdisciplinaire – voire transdisciplinaire – et intersectorielle, le FMM s'efforce d'établir et de renfoncer les ponts entre les milieux de pratiques et espaces académiques, mais aussi de susciter une synergie entre des acteurs de la médiation ancrés dans des conditions et des contextes géo-sociopolitiques et culturels diversifiés.

**[3]** La mission du FMM est notamment assurée par l'organisation d'une conférence internationale qui se déroule tous les deux ans dans un pays différent<sup>3</sup>. Les conférences sont structurées autour de tables rondes qui réunissent des conférenciers et des conférencières invité.e.s à discuter d'enjeux centrés sur une thématique spécifique, d'une série d'ateliers constitués à partir des propositions libres évaluées par un comité scientifique et d'une formation pratique.

**[4]** La XI<sup>e</sup> Conférence a été organisée par l'Université de Lisbonne en partenariat avec le Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal. Le thème général de la conférence a été discuté dans le cadre de trois tables rondes<sup>4</sup>.

**[5]** La première, « La médiation est-elle adaptée aux transformations sociales ? » a donné lieu à de riches réflexions sur l'adaptabilité de la médiation face aux conflictualités ancrées dans les profondes mutations que traversent nos sociétés à l'échelle mondiale ou nationale. En effet, on peut se demander si la médiation est une approche appropriée pour faire face aux conflits liés aux crises climatiques et sanitaires, aux conflits armés intraétatiques, aux inégalités sociales croissantes, aux flux migratoires, aux crises des systèmes démocratiques, aux nouvelles formes de mobilisation et de revendications (notamment par les médias sociaux), aux expressions de la « radicalisation » – sur le plan politique et religieux, par exemple –. La médiation doit-elle être reconfigurée, voire substituée, par de nouveaux mécanismes de régulation et de résolution des conflits dans un tel contexte de conflictualité ? Doit-on revisiter le processus, les finalités de la médiation ou la formation des médiateurs ? La médiation est-elle transformée par ces nouvelles conflictualités ou est-ce elle qui peut véritablement les transformer ?

**[6]** La deuxième table ronde a porté sur la place et la contribution de la médiation dans la gestion des conflits croissants entre États, communautés, corporations et citoyens dans la sphère environnementale. À nouveau, on a voulu se demander si la médiation

<sup>3</sup> Le Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal est investi dans la co-organisation des conférences du FMM depuis 2016. En plus de la XI<sup>e</sup> Conférence, il a co-organisé la Xe (Luxembourg, 2019) et la IX<sup>e</sup> (Québec, 2017) Conférence du FMM.

<sup>4</sup> Les lectrices et les lecteurs peuvent consulter le site <<https://www.wmf-fmm.org/>> de la conférence pour connaître les détails qui concernent les conférenciers et les conférencières invité.e.s aux tables rondes et leurs interventions, ainsi que le programme détaillé des présentations dans les ateliers.

pouvait contribuer à trouver de nouveaux parcours ou choix pour négocier la « question environnementale », en favorisant par exemple la confiance et la communication entre ces différents acteurs, ou en constituant un outil pour la recherche de nouvelles solutions.

**[7]** Enfin, nous avons proposé – lors de la troisième table ronde – une réflexion sur la place de la médiation dans le « virage numérique ». L'intégration des technologies numériques dans toutes les activités de la société, renforcée pendant la pandémie, affecte les pratiques de communication, de négociation et de résolution de conflits. La mise en œuvre de la médiation par le biais de l'environnement technologique pose de nombreuses questions, à la fois théoriques et pratiques. La médiation est-elle conçue différemment selon l'environnement technologique dans lequel elle se déroule ? Quels sont les effets de ces « nouvelles technologies » sur la médiation ? Y a-t-il rupture ou continuité entre la médiation « traditionnelle » et la médiation numérique ? Le nouvel environnement entraîne-t-il une transformation des principes de la médiation ?

**[8]** Un espace d'expression et d'échanges a été offert aux participant.e.s dans le cadre de 47 ateliers au cours desquels les enjeux de la médiation en lien avec la thématique générale de la XI<sup>e</sup> Conférence ont pu se poursuivre. Ces ateliers ont aussi permis aux participant.e.s d'élargir les discussions à une panoplie de questions qui touchent la médiation, et ce, dans des champs de pratique très variés de la médiation. Enfin, la conférence a également compté sur un temps de formation dédié – ce n'est pas une surprise – aux pratiques de la médiation numérique, mettant en lumière ses enjeux, forces et limites, sur différents plans – relationnel, émotionnel, éthique, juridique, économique, entre autres<sup>5</sup>.

**[9]** Les Actes de la XI<sup>e</sup> conférence publiés dans ce numéro de la revue *Lex Electronica* regroupent 19 contributions rédigées dans les trois langues officielles du FMM, soit le français, l'anglais et l'espagnol. Compte tenu du fait que la Conférence était organisée par l'Université de Lisbonne, nous avons accepté des contributions d'auteurs et d'autrices lusophones.

**[10]** Ce numéro réunit des présentations qui couvrent divers aspects théoriques, pratiques, normatifs et politiques d'enjeux attachés à la thématique générale de la Conférence. Six textes portent sur la médiation dans son rapport au virage numérique. Diverses questions y sont soulevées : l'adaptation des normes de formation des médiateurs, ainsi que celle du rôle et de la fonction du médiateur dans le processus de médiation numérique, les forces et les limites de l'usage de l'IA dans l'application de la médiation, ainsi que la délicate question de la portée de la médiation numérique sur l'accès à la justice et au processus de résolution des conflits. Trois textes traitent du recours à la médiation dans les conflits environnementaux. Ces contributions convergent vers l'idée que la médiation s'avère un outil indispensable de gestion des conflits environnementaux, mais nécessite des ajustements en raison de la spécificité de la conflictualité environnementale. Un des auteurs pose d'ailleurs les conditions nécessaires pour que la médiation environnementale garantisse la pacification des conflits engendrés par la crise de la biodiversité et de l'accès aux ressources en

<sup>5</sup> La formation a été co-animée par M<sup>e</sup> Céline Vallière (Québec) et Rui Pinto de Almeida (Portugal), deux praticiens de la médiation.

prenant l'exemple du Bénin. Les autres contributions s'aventurent vers des champs diversifiés de la médiation : l'interculturel, le familial, le commercial, l'international, le gouvernemental, le pénal, le judiciaire et le domaine de la santé. Elles présentent un riche éventail de savoirs, de pratiques, mais aussi de questionnements sur des sujets aussi variés que la posture et les compétences des médiateurs, les fondements éthiques et juridiques de la pratique de la médiation, de l'accès à la justice, des droits des citoyens, des avantages de la médiation, des conditions de renforcement de la médiation dans certains secteurs d'activités (famille, santé, commerce, consommation, relations internationales) par le biais d'outils de communication (écoute, approche humaniste), mais également de politiques et d'instruments juridiques.

**[11]** En fin de compte, ces actes de colloque sont assez représentatifs de l'ensemble des interventions transculturelles qui ont jalonné les quatre jours de la Conférence. Les interventions et les débats ont traité des conditions structurelles et culturelles – nécessaires – de la médiation; ils ont exploré les arrangements institutionnels et la transformation des conditions techniques de la médiation. En dépit du fil conducteur et transversal de l'exigence de la reconnaissance de l'autre dans les pratiques de médiation, différentes conceptions de la médiation sont apparues, selon qu'il s'agit de tendre vers une solution ponctuelle et un accord, ou encore, de produire un sentiment de justice ou même de transformer une façon d'être dans les relations interpersonnelles. Dans la mouvance des conflictualités contemporaines, on peut se demander si nous sommes confrontés à un épuisement ou à une diversification paradigmatique de la médiation. Quoi qu'il en soit, la médiation constitue un moyen toujours perfectible de faire face à l'inertie de la « force pure » comme moyen de « gérer » les conflits, pour laisser place à des modalités toujours plus créatives d'inclusion, d'écoute et de construction collective d'un monde où il est possible de ne pas mourir... ni de faim ni de haine.